COMITE TECHNIQUE LOCAL 3 JANVIER 2017
2ème CONVOCATION

DECLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

Vous nous avez convoqué aujourd'hui à ce Comité technique local dont la première convocation le 13 décembre 2016, avait fait l'objet d'un vote unanime contre de la part des organisations syndicales, sur le sujet des suppressions d'emplois pour 2017.

Nous vous rappelons à nouveau que 15 novembre 2016, près de 30 % des agents du Finistère avaient manifesté par la grève, leur opposition aux réformes en cours.

Par cette action de grève, ils avaient aussi marqué leur opposition à la politique d'austérité gouvernementale, qui désigne prioritairement et systématiquement, les services de la DGFIP comme variable d'ajustement budgétaire.

Malgré ce signal fort, l'administration ignore une fois de plus, toutes leurs revendications et poursuit comme si de rien n'était, les restructurations et les suppressions d'emplois !

Nous vous interpellons aujourd'hui encore une fois :

Comment allez-vous dans les prochains mois organiser les services déjà exsangues confrontés à de nombreux enjeux ?

Comment allez vous répondre à la souffrance de beaucoup trop d'agents qui font directement les frais d'une politique aveugle de suppressions d'emplois ne tenant pas compte des charges réelles de travail ?

Les 4 Organisations Syndicales réunies aujourd'hui se font les portes-paroles

de l’ensemble des agents et revendiquent :

– L’arrêt immédiat de toutes les suppressions d’emploi et le pourvoi de la totalité des postes vacants ;

– L’amélioration réelle et concrète des conditions de travail qui passe prioritairement par l'évaluation réelle et exhaustive des charges de travail, et sa traduction en moyens suffisants pour l'exercice normal des missions ;

– L’augmentation des salaires, et le rattrapage des pertes accumulées depuis 2010, ainsi que l’arrêt de toutes les formes de rémunération au mérite ;

– L’égalité de traitement entre les agents, et en conséquence l’abandon du RIFSEEP et de ses orientations en ce qui concerne les régimes indemnitaires ;

- Le respect et l'amélioration des règles de gestion négociées à l'issue de la fusion ;

– Le renforcement de nos missions de service public et les moyens adaptés pour un maillage territorial, en proximité avec les tous les usagers des zones rurales et urbaines ;

– L’abandon du projet de prélèvement à la source ;

Les agents attendent vos réponses à ces questions et revendications Madame la Présidente !

Sous couvert de décisions de nature politique, la direction locale ne saurait s'exonérer de leurs conséquences désastreuses pour la DGFIP et les personnels.